

PROCES - VERBAL

de la

37ème Assemblée ordinaire des délégués de la Fondation suisse  
"Pour la Vieillesse"

du 11 octobre 1954, 14.15 heures à Lausanne,  
Casino de Montbenon.

Présidence: M. Albert Picot, Conseiller aux Etat,  
vice-président de l'Assemblée des délégués

Nombre des participants: 90 personnes. Outre le Comité de direction et le Secrétariat central sont représentés les Comités cantonaux de Zurich, Berne, Jura-Nord, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwalden, Nidwalden, Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle-ville, Bâle-campagne, Schaffhouse, Appenzell Rh.-ext. et Rh.-int., St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie évang. et cath., Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève; la Société suisse d'utilité publique par Mme. P. Langner-Bleuler, Mme. V. Savi-Casella, MM. Albert Picot, Conseiller aux Etats, Werner Gürtler, président d'honneur du Comité de direction, le pasteur P. Etter, doyen, et le Dr. Repond; Dr. Roth (procès-verbal)

Sont excusés: Melle Alioth et MM. le Dr. W. Ammann, A. Keller, anc. Conseiller national, A. Membrez, curé-doyen, membres du Comité de direction; MM. Chs. Schnyder von Wartensee, anc. directeur général et J. Fischbacher, directeur, reviseurs de comptes; Monsieur F. Schrade de l'Office fédéral des assurances sociales et Monsieur M. Delarageaz, directeur de l'Assurance Mutuelle Vaudoise.

Les lettres de convocation pour la 37ème Assemblée ordinaire des délégués ayant été expédiées le 29 septembre 1954, celle-ci a été convoquée selon § 6 des statuts (annexe no. 1 au procès-verbal original).

Ordre du jour :

- 1- Discours d'ouverture du Président de la Fondation, Monsieur le Conseiller fédéral Philipp Etter
- 2- Appel des délégués des Comités cantonaux et de la Société suisse d'utilité publique ainsi que des réviseurs de comptes et des membres du Comité de direction
- 3- Approbation du procès-verbal de la trente-sixième Assemblée des délégués du 23 novembre 1953 à St-Gall
- 4- Rapport annuel et comptes 1953; rapport des réviseurs de comptes (annexé no. 2 au procès-verbal original)
- 5- Approbation du budget pour 1955 (annexe no. 3 au procès-verbal original)
- 6- Attribution de subventions et de contributions à la charge de la Caisse centrale (annexe no. 4 au procès-verbal original).
- 7- Décision concernant la repartition des sommes provenant de la collecte 1954 selon § 5 al. 3 des statuts  
 Proposition du Comité de direction: 95% aux Comités cantonaux  
 5% à la Caisse centrale
- 8- Elections (par suite de fin d'exercice)
  - a) Election du président, du vice-président et du secrétaire de l'Assemblée des délégués ainsi que des réviseurs de comptes selon § 4 al. 2 des statuts;
  - b) Election de 2/3 du Comité de direction ainsi que de son président selon § 5 al. 2 des statuts
- 9- Divers
- 10- Discours de clôture du vice-président de la Fondation, Monsieur Albert Picot, Conseiller aux Etats

Monsieur le Conseiller fédéral Etter, président de l'Assemblée des délégués, étant empêché, Monsieur Albert Picot, vice-président, Conseiller aux Etats, prend la présidence.

1- Discours d'ouverture du vice-président de la Fondation, Monsieur Albert Picot, Conseiller aux Etats

Le vice-président ouvre la séance en remerciant chaleureusement les représentants des autorités du canton de

Vaud et de la ville de Lausanne de leurs paroles de bienvenue. Il apporte les excuses du président de la Fondation, M. Etter, qui est empêché, à son grand regret, de prendre part à cette assemblée, et souhaite à son tour la bienvenue à tous les participants.

M. Picot rappelle aux délégués une toile du peintre bernois Anker qui lui a fait une grande impression. Ce tableau représente une vieille paysanne qui, assise sur une pauvre chaise, se chauffe les doigts à quelques braises que l'on devine au fond d'un seau. M. Picot admire toujours l'art du peintre de Chiètres qui a su si bien traduire par son pinceau à la fois la noblesse et la misère de la vieille, la noblesse qui se lit sur les traits de cette femme et la misère qui se voit dans l'appareil matériel qui l'entoure. Ce tableau paraît nous dire avec insistance que le problème des vieux n'est pas seulement un problème statistique, une accumulation de chiffres sur l'augmentation ou la mortalité des vieillards, et non seulement un problème financier, mais un problème d'âme qui demande des attentions et des générosités individuelles, des liens de fraternité, fondés sur la liberté de l'homme en face de son prochain. Un problème d'âme, à côté d'un problème technique et social.

Notre admirable professeur de médecine interne Maurice Roch a constaté dans une brochure sur les maladies des vieillards que la plupart de ceux-ci se sentent jeunes et renvoient à deux ans l'ennui de se coller l'étiquette de "vieux monsieur". Mais M. Roch sait bien, comme nous, qu'il y a des vieillards précoces et que des interventions sont nécessaires pour toute une couche de population que l'AVS n'aide pas, entre 60 et 65 ans.

Le vieillissement est souvent accompagné de maladies et d'affections de toutes sortes. La science moderne nous apprend qu'avec une bonne hygiène et de bons soins, des vieillards peuvent arriver avec une bonne santé à un âge avancé. D'autre part, n'oublions pas l'influence du moral sur la physique, le crise qui naît de la fin du travail chez

l'ouvrier ou l'employé qui n'a pas de violon d'Ingres et qui va s'ennuyer dans la solitude. Et enfin, le drame matériel qui vient de ce que l'AVS est fondée sur des moyennes et n'assurera jamais que des minima à ceux qui n'ont rien pu mettre de côté et qui n'ont pas de proches parents pour les aider, cela surtout dans les cantons qui n'ont pas d'aide complémentaire pour la vieillesse.

Certes, notre pays a fait beaucoup depuis six ans. Mais, M. Picot évoque encore devant les délégués le spectre de la misère chez les vieillards où nous trouvons une des criantes inégalités de notre condition humaine: les uns, les pieds au chaud dans un logis confortable, les autres, qui comptent leurs sous pour quelques bûches dans un local froid. Tout ceci pour dire aux délégués que l'AVS n'a pas diminué l'oeuvre de la Fondation, que les autorités sont conscientes de la grandeur de sa mission et que, à certains égards, son oeuvre ne fait que commencer.

C'est dans ces sentiments que M. Picot exprime sa reconnaissance à tous ceux qui sont présents, son respect pour leur travail, ses vœux de succès pour leur activité future.

Les délégués honorent ensuite la mémoire des fidèles collaborateurs de la Fondation, décédés depuis la dernière assemblée:

M. Bernard Hux, Frauenfeld, anc. instituteur, caissier du Comité cantonal de Thurgovie, section catholique, depuis 1944, mort d'une grave maladie à l'âge de 67 ans;

M. Jakob Schmid-Weber, Herisau, un des fondateurs du Comité cantonal d'Appenzell Rhodes ext., de 1931 à 1939 caissier de ce Comité auquel il appartenait depuis 1919, mort à l'âge de 80 ans;

M. Henri Narbel, Corseaux près Vevey, pasteur, président du Comité cantonal vaudois depuis plus de 30 ans, décédé après une longue maladie à l'âge de 75 ans.

Selon les propositions du vice-président, les délégués élisent scrutateurs Mme J. Decurtins du Comité cantonal des Grisons, MM. le Dr. A. Beck, président du Comité cantonal de Lucerne, et J. Krebs, caissier du Comité cantonal de Neuchâtel.

2- Appel des délégués des Comités cantonaux et de la Société suisse d'utilité publique ainsi que des reviseurs de comptes et des membres du Comité de direction

M. J. Roth, secrétaire de l'Assemblée des délégués, procède à l'appel, et les feuilles de présence sont mises en circulation.

3- Approbation du procès-verbal de la trente-sixième Assemblée des délégués du 23 novembre 1953 à St-Gall

Le procès-verbal de la 36ème Assemblée des délégués du 23 novembre 1953 à St-Gall, qui a été envoyé à tous les membres, est tacitement approuvé.

4- Rapport annuel et comptes 1953; rapport des reviseurs de comptes

(annexe no. 2 au procès-verbal original).

Le rapport annuel et les comptes 1953 imprimés ont été envoyés aux délégués en même temps que le rapport des reviseurs de comptes.

M. Weber, trésorier général, attire l'attention des délégués sur les comptes aux pages 19 et 20 du rapport annuel, sur les commentaires à la page 18 ainsi que sur le rapport des reviseurs de compte à la page 21.

Comme personne n'a des questions à poser, le rapport annuel et les comptes sont tacitement approuvés.

5- Approbation du budget pour 1955

(annexe no. 3 au procès-verbal original)

Le budget proposé par le Comité de direction a été envoyé aux délégués avec la lettre de convocation.

M. Weber, trésorier général, explique les détails du budget. Les montants des recettes, ainsi que des dépenses ont été évalués avec prudence en tenant compte de l'état des choses effectif. Le budget prévoit un déficit de 101'900 francs qui sera, comme on espère, couvert par des dons extraordinaires ou par le fonds de réserve.

Le budget proposé pour 1955 est tacitement approuvé.

6- Attribution de subventions et de contributions à la

charge de la Caisse centrale

(annexe no. 4 au procès-verbal)

Les délégués sont déjà en possession des propositions du Comité de direction concernant les subventions à accorder à des asiles de vieillards et les contributions.

Le secrétaire explique que le terme de "crédits" d'usage encore l'année passé a été remplacé par le terme "contribution", vu qu'il ne s'agissait là - à l'exception du crédit du Comité de direction - nullement de crédits proprement dits, mais de versements aux fonds divers énumérés sous ce titre. Les reviseurs de compte ne pourront dorénavant plus constater que les organes de la Fondation auront dépassé ces crédits lorsqu'ils dépenseront plus que le montant des versements effectués. Les articles de compte 1, 2 et 4 des contributions ont été fixés à des sommes plus élevées que l'année passée, afin qu'ils soient plus conformes aux besoins effectifs, les expériences ayant démontré l'insuffisance absolue des montants prévus jusqu'à présent. Par contre, l'article 6 (crédit du Comité de direction) a pu être réduit à la moitié du montant de l'année précédente depuis que le secré-

7.

tariat central ne s'occupe plus qu'exceptionnellement d'assistance individuelle.

Les propositions du Comité de direction sont tacitement approuvées.

7- Décision concernant la répartition des sommes provenant de la collecte 1954 selon § 5 al. 3 des statuts

La proposition du Comité de direction de faire parvenir aux Comités cantonaux 95% et à la Caisse centrale 5% de la Collecte de cette année est tacitement approuvée.

8- Elections (par suite de fin d'exercice)

a) Election du président, du vice-président et du secrétaire de l'Assemblée des délégués ainsi que des reviseurs de comptes selon § 4 al. 2 des statuts

L'exercice de quatre ans du président, du vice-président et du secrétaire de l'Assemblée des délégués ainsi que des reviseurs de comptes touche à sa fin selon § 4 alinéa 2 des statuts de la Fondation. Huit jours avant la date de l'Assemblée, aucune démission et aucune nouvelle proposition n'étaient présentées. Il en résulte que toutes les personnes se tiennent à la disposition des délégués pour un nouvel exercice.

Elles sont toutes réélues par acclamations.

b) Election de 2/3 du Comité de direction ainsi que de son président selon § 5 al. 2 des statuts

L'exercice de quatre ans du président et des membres du Comité de direction touche également à sa fin selon § 5 alinéa 2 des statuts de la Fondation. Ici de même, aucune démission et aucune nouvelle proposition n'étaient présentées huit jours avant l'Assemblée; toutes les personnes

élues la dernière fois restent donc à la disposition des délégués pour un nouvel exercice. Selon § 8 des statuts, les deux tiers des membres du Comité de direction sont élus par l'Assemblée des délégués. Le Comité de direction propose de recommander à la Société suisse d'utilité publique la réélection du reste des membres comme représentants de cette organisation au sein du Comité de direction pour un nouvel exercice de quatre ans.

La proposition du Comité de direction est approuvée à l'unanimité et les deux tiers des membres de ce Comité sont réélus par acclamations.

#### 9- Divers

Personne ne demande la parole.

#### 10- Discours de clôture du vice-président de la Fondation, Monsieur Albert Picot, Conseiller aux Etats

Pour terminer les débats de l'Assemblée, le vice-président remercie encore tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle journée, les organisateurs vaudois, Melle Emi Schuler, Mme A. Irmay, qui ont fait de si beaux exposés ce matin. Il remercie très spécialement le professeur Saxer et M. Roth, qui ont préparé tous les rapports.

M. Picot insiste sur les chiffres qui ont été donnés ce matin par le professeur Saxer et qui prouvent que la tâche des jeunes vis-à-vis des vieux sera toujours plus lourde. En 1951, nous avions 511 jeunes qui cotisaient pour 160 vieux. En 1971, nous aurons 485 jeunes qui cotiseront pour 232 vieux. Nous ne devons pas oublier que la charge de l'AVS, de 331 millions en 1955, passera finalement à 1'078 millions francs.

On ne saurait trop recommander la prudence vis-à-vis de l'AVS. Il ne faut pas critiquer, comme on le fait

souvent, le fonds de compensation, celui-ci est indispensable pour le jour où le chiffre des rentes à payer dépassera les recettes payées par le 2% patronal et le 2% ouvrier.

L'AVS est un magnifique instrument, mais nous devons lui garder un budget équilibré. Nous devons suivre sa vie avec sollicitude et éviter tout gaspillage.

Fin de la séance: 15.35 heures.

Le vice-président de  
l'Assemblée des délégués :

*Albert Picot*

Le secrétaire :

*J. Roth*

Les scrutateurs :

*Juan M. Reguñán - Cambián*

*J. R. ...*

"POUR LA VIEILLESSE"

Fondation nationale suisse

Zurich, le 29 septembre 1954  
8, Mühlebachstrasse

Aux membres de l'Assemblée des  
délégués de la Fondation suisse  
"Pour la Vieillesse"

---

Mesdames et Messieurs,

nous avons le plaisir de vous inviter à assister à la  
trente-septième Assemblée ordinaire des délégués de la Fondation  
suisse "Pour la Vieillesse" qui aura lieu

Lundi, le 11 octobre 1954, à 14 h 15 à Lausanne

(au Casino de Montbenon, salle de la Rotonde).

Ordre du jour:

1. Discours d'ouverture du Président de la Fondation,  
Monsieur le Conseiller fédéral Philipp Etter
2. Appel des délégués des Comités cantonaux et de la Société  
suisse d'utilité publique ainsi que des réviseurs de comptes  
et des membres du Comité de direction
3. Approbation du procès-verbal de la trente-sixième Assemblée  
des délégués du 23 novembre 1953 à St-Gall
4. Rapport annuel et comptes 1953; rapport des réviseurs de  
comptes (annexe)
5. Approbation du budget pour 1955 (annexe)
6. Attribution de subventions et de contributions à la charge  
de la Caisse centrale (annexe)
7. Décision concernant la répartition des sommes provenant de la  
collecte 1954 selon § 5 al. 3 des statuts  
Proposition du Comité de direction: 95% aux Comités cantonaux  
5% à la Caisse centrale
8. Elections (par suite de fin d'exercice)
  - a) Election du président, du vice-président et du secrétaire  
de l'Assemblée des délégués ainsi que des réviseurs de  
comptes selon § 4 al. 2 des statuts;
  - b) Elections de 2/3 du Comité de direction ainsi que de son  
président et de son secrétaire selon § 5 al. 2 des statuts
9. Divers
10. Discours de clôture du vice-président de la Fondation,  
Monsieur Albert Picot, Conseiller aux Etats

Chaque Comité cantonal a droit à deux délégués qui bénéficieront du billet de chemin de fer en troisième classe aller et retour aux frais de la Caisse centrale. De même, nous espérons vivement voir assister à cette réunion un grand nombre de délégués de la Société suisse d'utilité publique auxquels la Caisse centrale remboursera également les frais du billet de troisième classe.

Le matin du 11 octobre, à 10 h 30, mademoiselle Emi Schuler, directrice du service d'aide à domicile du Comité cantonal de Zurich de la Fondation "Pour la Vieillesse", parlera, dans la même salle, "Du service d'aide à domicile, une tentative d'ordre nouveau pour assister la vieillesse"; après elle, Madame A. Irmay, Neuchâtel, secrétaire de l'Office social neuchâtelois, nous informera sur "L'aide aux vieillards à domicile". Ces deux conférences seront suivies d'une discussion à laquelle toute personne intéressée pourra participer. Les membres de l'Assemblée des délégués sont cordialement invités à cette matinée ainsi qu'au repas en commun.

Les membres tessinois peuvent passer la nuit du 10 au 11 octobre aux frais de la Caisse centrale. Prière de s'adresser à mademoiselle J. Amstutz, secrétaire du Comité cantonal vaudois, 2, av. Benjamin Constant, Lausanne, pour se faire réserver des chambres d'hôtel.

Au nom du Comité de direction

le président: le secrétaire:

Prof. W. Saxer

J. Roth

Annexes:

Rapport annuel et compte annuel 1953; rapport des reviseurs de comptes.

Budget pour 1955.

Propositions du Comité directeur concernant l'attribution de subventions et de contributions.

FONDATION NATIONALE SUISSE  
• POUR LA VIEILLESSE •

---

# Rapport

DU COMITÉ DE DIRECTION  
SUR L'EXERCICE  
1953

---



## Comité de Direction de la Fondation «Pour la Vieillesse»

*Werner Gürtler*, commerçant, Winterthour, président

(président d'honneur dès le 1 janvier 1954)

Dr. *Walter Saxer*, professeur à l'École Polytechnique Fédérale, Küssnacht (Zch.  
vice-président (président dès le 1 janvier 1954)

*Hans Weber*, vice-directeur de la Société suisse d'Assurances générales sur la  
vie humaine, Zurich, trésorier

*Camille Brandt*, anc. conseiller d'Etat, Neuchâtel, membre-adjoint du bureau  
(vice-président dès le 5 mars 1954)

Mlle. *Marguerite Alioth*, Arlesheim

*Max Anberger*, sous-directeur du Bureau central de Bienfaisance, Genève

Dr. *Werner Ammann*, anc. secrétaire général de la Fondation «Pour la Vieillesse», Zurich

Le colonel Dr. *Marco Antonini*, avocat, Lugano

*Giacomo Bernasconi*, secrétaire de la Fédération Syndicale Suisse, Berne

Le pasteur *Paul Etter*, doyen, Brougg

*Albert Keller*, anc. conseiller national, Reute

Dr. *Konrad Keller*, secrétaire du département de l'hygiène publique de la ville  
de Zurich, Zurich (membre dès le 1 janvier 1954)

Le pasteur *J. Kessler*, doyen, Scharans

Mme. *Paula Langner-Bleuler*, Genève

Dr. *A. Membrez*, curé-doyen, Porrentruy

Dr. *André Repond*, médecin directeur de la Maison de Santé Malévoz, Monthey

Dr. *Arnold Saxer*, directeur de l'Office fédéral des Assurances sociales, Berne

Dr. *Arthur Schmid*, conseiller national, Oberentfelden

Dr. *Fritz Stähli*, conseiller aux Etats, Siebnen

Mlle. *Dora Stockmann*, assistante sociale du canton d'Obwalden, Sarnen  
(membre dès le 1 janvier 1954)

*Oscar Tobler*, anc. préfet de district, St-Gall

Dr. *A. L. Vischer*, médecin en chef de l'asile des vieillards de l'Hôpital  
municipal, Bâle

Dr. *Paul Vollenweider*, directeur du Service fédéral de l'hygiène publique,  
Berne (membre dès le 1 janvier 1954)

Dr. *Karl Wick*, conseiller national, Lucerne

Le Chanoine *J. Zurkinden*, Guin

*Ch. Schnyder von Wartensee*, anc. directeur général de la Banque Nationale  
Suisse, Berne, reviseur de comptes

*J. Fischbacher*, directeur de la Banque Cantonale, Zurich, reviseur de comptes

Dr. *h. c. H. Détraz*, industriel, Vevey, suppléant

Dr. *H. Braunschweiler*, directeur de l'Union de Banques Suisses, Winterthour  
suppléant.

Dr. *Johannes Roth*, Zurich, secrétaire général.

Adresse du secrétariat central: Mühlebachstrasse 8, Zurich 8.

Compte de chèques postaux VIII 8501 Zurich.

## I. GÉNÉRALITÉS

L'entrée en vigueur, le 1er janvier 1948, de l'Assurance fédérale Vieillesse et Survivants représente un des plus importants progrès du développement social de notre pays. Mais cette grande et belle réalisation menace de compromettre l'activité déployée depuis 30 ans par la Fondation suisse «Pour la Vieillesse» et ses Comités cantonaux. En effet, les recettes ordinaires de la Fondation, provenant de ses collectes, des subsides de la Confédération et des cantons, qui s'élevaient en 1945 à plus de 7 millions de francs, tombèrent en 1946 (entrée en vigueur du régime transitoire) à Fr. 4 134 400.— et n'atteignirent plus, en 1948, que deux millions et demi de francs. D'autre part, le nombre des vieillards assistés par les Comités cantonaux avait aussi, passagèrement, sensiblement diminué. Il est regrettable que, dans de larges couches de notre population, où l'on ne considère que l'appui matériel qu'apporte notre Fondation à la vieillesse, on estime aujourd'hui les rentes AVS suffisantes pour permettre aux vieillards de vivre et, par conséquent, notre activité inutile et l'existence même de la Fondation superflue. Cette conception est malheureusement encore beaucoup trop répandue. En plus des prestations, au total déjà considérables, de l'AVS, il faut pouvoir assurer aux vieillards indigents une aide matérielle individuelle, occasionnelle ou régulière, notamment en cas d'urgence, ceci surtout dans les cantons où il ne leur est pas versé d'allocations supplémentaires pour compléter l'insuffisance des rentes AVS. Nous avons aussi un certain nombre de vieillards étrangers indigents, domiciliés en Suisse depuis très longtemps, et qui, faute d'une convention d'assistance sociale entre leur pays et le nôtre, ne bénéficient d'aucune rente AVS quelconque. C'est pourquoi on ne dira jamais assez combien est utile et nécessaire l'activité de notre Fondation, qui a secouru et continuera à venir en aide à un grand nombre de vieillards, s'efforçant de leur éviter les inconvénients et l'humiliation, souvent très douloureusement ressentie, de dépendre de la charité publique.

L'assistance à la vieillesse demeure donc, pour le moment encore, une très importante tâche de notre Fondation qui, au cours de l'année, est en outre efforcée d'atténuer les rigueurs pouvant résulter de l'application de l'AVS. Nous avons procuré des secours, dans des cas d'urgence, à des hommes et femmes âgés de 60 à 65 ans, prématurément invalides, totalement ou partiellement incapables de subvenir à leurs besoins, et

qui ne pouvaient prétendre, pour diverses raisons, ni à la rente AV<sup>5</sup> versée par la Confédération, ni aux prestations cantonales en faveur de la vieillesse. Nous avons aussi accordé une aide matérielle à un certain nombre de vieillards étrangers indigents qui, pour le motif indiqué plus haut, ne reçoivent aucune rente quelconque. L'assistance à la population vieillissante, sous les formes multiples que lui a données notre Fondation est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Les chiffres le prouvent. En effet, le nombre des vieillards assistés par les Comités cantonaux était en 1947, de 22 387; il s'est élevé à 25 135 en 1953. Et le total des secours versés a passé de fr. 4 005 967.— en 1947 à fr. 5 459 336.— en 1953. Les secours ne sont alloués qu'après étude approfondie de chaque cas par les organes et les collaborateurs de la Fondation.

En plus de l'assistance individuelle, les subsides aux asiles de vieillards et l'encouragement des différentes mesures d'hygiène mentale en faveur de la population vieillissante (séniculture) sont parmi les tâches les plus importantes des Comités cantonaux. Beaucoup de vieillards éprouvent des sentiments de solitude et d'abandon. Par des manifestations diverses: fêtes de Noël et autres commémorations, jubilés de 80ème, 90ème et 100ème anniversaires, conférences, excursions, etc. nous pouvons leur témoigner notre affectueuse sollicitude et maintenant vivant, au sein des familles comme dans le public, le respect pour ceux qui, après une longue vie bien remplie, atteignent l'âge vénérable de la vieillesse.

Les tableaux suivants indiquent, dans les grandes lignes, les recettes et les prestations des Comités cantonaux de la Fondation suisse «Pour la vieillesse» depuis l'entrée en vigueur de l'Assurance Vieillesse et Survivants:

*Recettes ordinaires des Comités cantonaux*

	Collectes	Subventions fédérales, cantonales et communales	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
1948	861 651.77	2 761 098.—	3 622 749.77
1949	833 141.21	3 334 224.—	4 167 365.21
1950	871 960.69	3 025 161.—	3 897 121.69
1951	892 005.22	3 812 904.—	4 704 909.22
1952	930 102.48	3 670 151.—	4 600 253.48
1953	957 039.36	3 696 474.50	4 653 513.86

*Prestations des Comités cantonaux*

	Total des secours accordés Fr.	Allocations aux maisons de vieillards et à la séniculture Fr.	Total Fr.
1948	4 164 680.55	233 308.63	4 397 989.18
1949	4 191 294.52	240 602.32	4 431 896.84
1950	4 571 825.04	262 261.—	4 834 086.04
1951	5 076 933.80	363 253.90	5 440 187.70
1952	5 386 261.65	406 421.58	5 792 683.23
1953	5 459 335.91	369 532.68	5 828 868.59

Bien que les subsides aux établissements pour vieillards et les dépenses pour la «séniculture» aient été moins élevés que l'année précédente — nous reviendrons au paragraphe III en détail sur ces points —, le total des prestations des Comités cantonaux a augmenté cette année-ci de plus de fr. 36 000.— par rapport à 1952. Les recettes ordinaires des Comités cantonaux ont augmenté, pendant la même période, de plus de fr. 53 000.—, mais la situation financière de la Fondation n'en demeure pas moins critique. Les Comités cantonaux devront, pour 1954, couvrir à nouveau un montant de plus de fr. 1 175 000.— au moyen de recettes extraordinaires (intérêts de capitaux, contributions de la caisse centrale, legs et dons) ainsi que de prélèvements sur les fonds de réserve, constitués avec tant de peine et qui sont en voie d'être totalement absorbés. En effet, les montants distribués par les Comités cantonaux au nom de la Confédération (arrêté fédéral du 8 octobre 1948, modifié le 5 octobre 1950) se sont élevés, l'année passée, à fr. 5 176 524.16, non compris les contributions de la caisse centrale pour allocations d'assistance supplémentaires, alors que le subside de la Confédération, intérêts compris, n'a été au total que de fr. 2 932 382.05. Les Comités cantonaux ont donc été contraints de trouver, par d'autres moyens et pour faire face aux obligations imposées par la Confédération, un montant de fr. 2 167 232.71 (fr. 2 076 854.73 en 1952), déduction faite des prestations légales du canton de St-Gall et de ses communes, qui se sont élevées à fr. 584 909.40.

Nous espérons très vivement que l'augmentation des rentes transitoires et ordinaires de l'AVS, qui entrera en vigueur le 1 janvier 1954, soulagera financièrement quelque peu notre Fondation. Mais comme, d'autre part, la Confédération diminuera probablement en 1954 ses subsides à notre Fondation et aux cantons, les Comités cantonaux devront réduire sensiblement leurs dépenses, afin de pouvoir faire face, à l'avenir, à leurs obligations d'assistance à la vieillesse.

## II. ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

La 36ème Assemblée des Délégués de la Fondation suisse «Pour la Vieillesse» eut lieu à St-Gall le 23 novembre 1958. Malgré le mauvais temps et le long voyage que certains durent faire pour participer à cette réunion, les délégués se rendirent nombreux dans la capitale du nord-est de la Suisse. Le matin, le secrétaire-général parla des «Conditions de vie des vieillards en Angleterre», illustrant sa conférence par la projection de photographies prises au cours de son voyage d'études dans ce pays. Son exposé fut suivi d'un film sonore-américain, «Steps of Age», sur les problèmes et les difficultés qui se posent à l'ouvrier mis à la retraite, et leur répercussion sur la vie de toute sa famille.

L'Assemblée des Délégués proprement dite se tint dans l'après-midi. 94 personnes, hommes et femmes, dont 51 délégués de Comités cantonaux et 5 représentants de la Société Suisse d'Utilité Publique, y assistaient. Un prologue de Clara Wettach, de St-Gall, dit avec beaucoup d'entrain et de gaieté par deux charmantes jeunes St-Galloises, précéda la séance. Après quelques paroles de bienvenue prononcées par Monsieur Tobler, ancien préfet de district, président du Comité cantonal de St-Gall, et par le Landammann Müller, M. Ph. Etter, président de la Confédération, ouvrit la séance en remerciant le canton de St-Gall de son chaleureux accueil. Il rappela les fêtes qui, l'année passée, commémorèrent le 150ème anniversaire de l'entrée de ce canton dans la Confédération et, parlant de sa magnifique cathédrale, il compara la Fondation «Pour la Vieillesse» à ces chefs d'œuvre du Moyen-Age, érigés par des architectes et des artisans dont les noms nous sont inconnus, monuments somptueux, inébranlables et harmonieux, témoins du génie créateur, désintéressé et anonyme de nos ancêtres. Le président de la Confédération remercia aussi le canton de St-Gall de sa générosité: il est, en effet, après Glaris, celui qui, l'année passée, a apporté par personne la plus forte contribution financière à notre Fondation.

Les délégués honorent ensuite la mémoire de fidèles collaborateurs de la Fondation, décédés depuis la dernière Assemblée. Ce sont M. le Conseiller d'Etat J. Wismer, président du Comité cantonal de Lucerne dont il faisait partie depuis 1934, décédé subitement le jour de Noël 1952 à l'âge de 67 ans; M. E. Rellstab, pasteur à Stäfa, vice-président du Comité cantonal de Zurich auquel il appartenait depuis 1924, décédé après une longue et douloureuse maladie à l'âge de 66 ans; M. R. Wäber,

avocat, secrétaire-caissier du Comité cantonal de Berne, dont il faisait partie depuis 1937, mort prématurément à l'âge de 57 ans.

M. Picot, député au Conseil des Etats et vice-président de l'Assemblée des Délégués, remercie très chaleureusement M. W. Ammann, ancien secrétaire-général, qui a consacré 30 années de sa vie à la Fondation. Par son inlassable dévouement et sa très compétente activité, il a rendu d'immenses services aux vieillards de notre pays. Il a essentiellement contribué au développement de la Fondation, dont les activités et les tâches multiples s'élargiront encore à l'avenir. — M. Picot explique ensuite que si le résultat de la collecte dans le canton de Genève n'a pas été très favorable l'année passée, cela est dû au fait que le gouvernement genevois avait voté, pour cette même année, des allocations importantes pour l'aide cantonale à la vieillesse. Il rapporte enfin sur le développement et l'état actuel de l'AVS et termine son allocution en langue française par un exposé sur la révision de la loi Assurance-Vieillesse et Survivants.

Le rapport annuel et les comptes de l'exercice 1952, ainsi que le budget pour 1954, sont adoptés à l'unanimité. Le budget prévoit un déficit de fr. 67 000.—, qui devra être couvert par des legs ou dons éventuels ou par le Fonds de réserve. Les subventions et crédits suivants, proposés par le Comité directeur, sont accordés: Altersheim Dankensberg, Beinwil a. S.: fr. 5000.—; Ricovero S. Rocco, Morbio Inferiore: fr. 10 000.—; Diakonenhäus St. Gallen: fr. 5000.—; Altersheim Lindenhof, Oftringen: fr. 10 000.—; Altersheim des Amtes Interlaken, Brienz: fr. 10 000.—; Encouragement de la sériculture: fr. 25 000.—; Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes: fr. 25 000.—; subsides à l'hospitalisation de vieillards aveugles et sourds-muets: fr. 5000.—; allocations d'assistance supplémentaires: fr. 10 000.—; aide à des vieillards de 60 à 65 ans, prématurément invalides: fr. 10 000.—; crédit pour le Comité de Direction: fr. 10 000.—. Au total: fr. 125 000.—.

M. le pasteur Hasler, président du Comité cantonal de Zurich, attire l'attention de l'Assemblée sur les obligations toujours croissantes des Comités cantonaux et sur les difficultés de plus en plus considérables qui en résultent. Il regrette très vivement la décision du Conseil Fédéral de supprimer, à l'avenir, aux cantons comme aux fondations «Pro Juventute» et «Pro Senectute», ses subsides pour secours complémentaires. Il demande, au nom de tous les vieillards indigents de notre pays, que la Confédération continue à leur venir en aide dans la même mesure

que par le passé. Il faut que nos protégés puissent bénéficier sans restriction de la modeste augmentation de leur rente AVS. — M. Etter répond que le Comité de Direction étudiera attentivement cette question, mais fait remarquer que la Confédération doit restreindre ses dépenses aussi longtemps, en tout cas, qu'on ne mettra pas à sa disposition des fonds plus importants pour les subventions qui lui sont demandées.

Au moment de procéder aux élections, M. Etter fait part de la décision du président du Comité de Direction, M. W. Gürtler, de Winterthour, de se démettre de ses fonctions. Membre-fondateur de la Fondation, trésorier central pendant de longues années, vice-président puis président du Comité de Direction depuis 1952, M. Gürtler a rendu d'incalculables services à notre œuvre. C'est avec beaucoup de regret que nous le voyons quitter son poste qu'il a constamment rempli avec une très grande compétence et un total dévouement. M. Etter propose aux délégués de nommer M. Gürtler premier président d'honneur du Comité de Direction, ce que l'Assemblée fait à l'unanimité et par acclamations, tandis qu'une charmante jeune fille présente à notre président un gros bouquet d'œillets rouges et blancs.

Le vice-président du Comité de Direction, M. W. Saxer, succède à M. Gürtler. Mlle. Dora Stockmann, assistante sociale d'Obwalden, à Sarnen, et le Dr. P. Vollenweider, directeur du Service fédéral de l'Hygiène publique, à Berne, sont ensuite élus à l'unanimité membres du Comité de Direction. — Pour terminer, le président d'honneur, Monsieur W. Gürtler, et le Prof. W. Saxer, remercient les délégués de la confiance qui leur est faite et de l'honneur que l'Assemblée a bien voulu leur conférer.

M. le doyen Kessler, président du Comité cantonal des Grisons, attire l'attention des délégués sur la situation difficile des vieillards dans les régions de montagnes, qui reçoivent effectivement moins de secours que la population âgée des villes, et sont, par conséquent, davantage touchés par la réduction des subsides de la Confédération. Se rangeant à l'avis du pasteur Hasler, il demande, lui aussi, que les subventions fédérales ne soient pas diminuées. Le président de la Confédération déclare que le Comité de Direction tiendra compte de cette demande, comme de celle du pasteur Hasler. Il lève la séance après avoir remercié les délégués du travail qu'ils ont fourni pendant l'année écoulée et leur demande de poursuivre leurs efforts et leur activité si utiles pour nos vieillards.

### III. COMITÉS CANTONAUX

*Collecte.* Le résultat global des collectes des Comités cantonaux, déduction faite de tous les frais, s'est encore amélioré, puisqu'il a été de fr. 957 039.36 au lieu de fr. 930 190.48 en 1952 (voir tableau 1). Dans 21 cantons, le résultat net de la collecte a été supérieur à celui de l'année dernière. L'augmentation la plus importante a été obtenue dans le canton d'Uri, où le Comité a réussi à élever de plus de 30 % le bénéfice de sa collecte, en sorte que, par habitant, ce petit canton a donné davantage même que les Zurichois, dont on connaît la générosité. Nous espérons que ce bel exemple de solidarité humaine, offert par un petit canton montagnard, nullement fortuné, encouragera d'autres Comités cantonaux à poursuivre sans relâche leurs efforts. Le Canton de Glaris mérite, à cet égard, aussi une mention élogieuse; en effet, malgré un léger recul par rapport à 1952, il a recueilli cette année-ci encore 34,52 centimes par habitant, ce qui le place au deuxième rang de tous les cantons suisses dans l'action pour l'aide à nos vieillards.

Le beau résultat global obtenu par les Comités cantonaux est d'autant plus réjouissant que nos collecteurs ont encore trop souvent à lutter contre certains préjugés, contre l'idée préconçue, par exemple, que les prestations de l'Assurance-vieillesse assurent une base vitale suffisante à nos vieillards et les mettent à l'abri de tous soucis matériels. Mais le résultat des collectes de 1953 prouve que de tels préjugés peuvent être efficacement combattus par l'action de nos collaborateurs des Comités cantonaux, telle qu'ils l'ont menée ces dernières années, et que le peuple suisse reconnaît de plus en plus l'importance toujours croissante des problèmes du vieillissement. Le Comité de Direction tient à exprimer ici à tous ses collaborateurs, dont les efforts dévoués ont contribué au bon résultat de 1953, sa très profonde gratitude. Sa reconnaissance va aussi à tous ceux qui soutiennent matériellement la Fondation «Pour la Vieillesse», aux donateurs petits et grands, connus et inconnus de toutes les parties du pays, qui par leur compréhension agissante et leur fidèle appui, lui permettent de poursuivre cette œuvre si nécessaire en faveur de la population vieillissante.

*Subsides des cantons et des communes.* Leur total a passé de fr. 742 127.67 en 1952 à fr. 764 092.45 en 1953. L'augmentation est due principalement aux contributions plus importantes versées par le canton de St-Gall et ses communes. Par contre, les versements des cantons

à nos Comités cantonaux, prélevés sur les subsides de la Confédération, ont légèrement diminué, puisqu'ils ont été de fr. 624 382.05 au lieu de fr. 628 023.65 en 1952 (voir tableau 2).

Tableau 1

Résultats des collectes 1953

	par tête		abs.	
	1953	1952	1953	1952
	Itp.		en Francs	
Argovie	23,29	24,07	70 065.45	72 411.55
Appenzell Rh.-ext.	26,77	24,91	12 832.40	11 943.75
Appenzell Rh.-int.	21,45	22,34	2 879.55	2 999.10
Bâle-campagne	24,71	23,90	26 573.40	25 710.10
Bâle-ville	17,22	19,33	33 834.46	37 992.32
Berne	16,11	15,26	117 836.20	111 645.80
Berne Jura-Nord	17,73	15,04	12 488.35	10 593.50
Fribourg	10,92	9,92	17 324.39	15 745.20
Genève	6,92	6,75	14 041.20	13 713.05
Glaris	34,52	37,24	12 999.50	14 026.80
Grisons	14,52	14,45	19 906.10	19 806.25
Lucerne	13,90	13,62	31 038.85	30 401.30
Neuchâtel	10,01	7,94	12 828.80	10 181.70
Nidwalden	12,38	12,33	2 400.—	2 390.—
Obwalden	23,51	22,96	5 200.80	5 080.80
St-Gall	37,49	37,05	115 895.15	114 514.95
Schaffhouse	13,10	11,99	7 535.15	6 897.—
Schwyz	16,72	16,18	11 887.80	11 503.60
Soleure	31,55	31,04	53 800.95	52 921.30
Thurgovie évang.	31,62*	33,44*	29 453.55	30 934.70
Thurgovie cath.	21,76*	22,55*	9 787.25	10 070.10
Ticino	15,41	14,43	26 968.48	25 267.55
Uri	30,54	23,28	8 722.10	6 648.75
Valais	10,77	8,46	17 144.85	13 466.10
Vaud	9,82	9,01	37 089.02	34 009.37
Zoug	26,49	25,88	11 191.05	10 930.65
Zurich	30,28	29,39	235 314.56	220 385.19
Suisse	20,30	19,73	957 039.36	930 190.48

\* Selon le résultat du recensement de la population de 1941

Tableau 2

Subsides des Cantons et Communes aux Comités cantonaux

	prélevés sur leurs fonds propres		prélevés sur la subvention fédérale	
	1953 Fr.	1952 Fr.	1953 Fr.	1952 Fr.
Argovie	17 208.05	17 568.30	—	—
Appenzell Rh.-ext.	2 430.—	2 500.—	—	—
Appenzell Rh.-int.	700.—	700.—	—	—
Bâle-campagne	6 250.—	5 000.—	—	—
Bâle-ville	—	—	38 960.—	43 967.50
Genève	—	—	25 900.—	23 204.—
Grisons	10 000.—	10 000.—	—	—
Lucerne	—	—	72 000.—	65 638.30
Nidwalden	500.—	500.—	—	—
Obwalden	1 520.—	1 555.—	—	—
St-Gall	584 909.40	563 678.37	370 147.40	379 725.20
Schaffhouse	870.—*	946.—*	28 788.40	27 588.90
Schwyz	500.—	500.—	—	—
Soleure	5 000.—	5 000.—	—	—
Thurgovie évang.	672.—	672.—	—	—
Thurgovie cath.	328.—	328.—	—	—
Ticino	8 865.—	8 830.—	—	—
Uri	3 000.—	3 000.—	7 000.—	7 500.—
Vaud	120 000.—	120 000.—	—	—
Zoug	1 840.—	1 850.—	37 661.25	36 077.75
Zürich	—	—	43 925.—	44 327.—
<b>Suisse</b>	<b>764 092.45</b>	<b>742 127.67</b>	<b>624 382.05</b>	<b>628 023.65</b>

\* Part des frais d'administration

*Assistance.* Le nombre des personnes assistées en 1953 par les Comités cantonaux (vieillards, personnes âgées prématurément invalides, veuves sans enfants mineurs) a légèrement augmenté: 25 135 personnes contre 25 075 en 1952. Le total des secours distribués a augmenté dans une plus forte proportion: fr. 5 459 335.91 au lieu de fr. 5 386 271.67 en 1952, soit environ fr. 73 000.— de plus. Si les prestations de certains Comités cantonaux paraissent élevées par rapport au nombre des personnes secourues, c'est surtout parce que, dans les chiffres publiés par

notre rapport annuel, sont comprises les allocations supplémentaires d'assistance comme aussi les allocations spéciales pour la population montagnarde versées par notre caisse centrale (voir tableau 3).

Tableau 3

Nombre des vieillards besogneux et total des secours accordés

	Nombre des vieillards		Total des secours	
	1953	1952	1953 Fr.	1952 Fr.
Argovie	1 591	1 620	199 356.—	218 436.—
Appenzell Rh.-ext.	363	404	81 200.—	79 290.—
Appenzell Rh.-int.	227	214	17 817.—	18 388.45
Bâle-campagne	581	571	85 617.15	83 855.—
Bâle-ville	516	525	177 550.15	180 455.60
Berne	2 555	2 547	450 817.90	436 020.60
Berne Jura-Nord	1 060	926	48 562.90	53 599.70
Fribourg	703	643	89 898.94	90 172.02
Genève	422	463	131 889.25	142 944.—
Glaris	196	184	30 615.—	27 195.—
Grisons	877	845	111 667.50	115 775.—
Lucerne	1 157	1 174	208 255.80	197 891.—
Neuchâtel	211	228	72 060.—	71 640.—
Nidwalden	95	94	13 617.—	10 970.—
Obwalden	146	149	14 240.—	14 840.—
St-Gall	3 946	3 790	1 559 578.85*	1 510 750.—*
Schaffhouse	284	265	62 006.30	54 475.—
Schwyz	655	585	63 390.—	59 770.—
Soleure	823	809	102 058.97	91 781.—
Thurgovie évang.	532	564	94 560.—	91 550.—
Thurgovie cath.	250	264	34 255.—	34 340.—
Ticino	2 359	2 328	227 440.90	225 723.90
Uri	205	188	31 445.—	27 180.—
Valais	886	956	119 468.—	129 270.—
Vaud	1 006	1 094	317 846.50	332 794.—
Zoug	296	319	70 361.—*	*68 061.35
Zurich	3 193	3 326	1 043 760.80	1 019 104.05
<b>Suisse</b>	<b>25 135</b>	<b>25 075</b>	<b>5 459 335.91</b>	<b>5 386 271.67</b>

\* Y compris les secours accordés par le canton

Si le nombre total de nos protégés n'a que très légèrement augmenté et si la moitié des Comités cantonaux ont secouru moins de personnes qu'en 1952, cela provient de ce que, dans certains cantons, le nombre des demandes de secours n'a pas augmenté et surtout de ce que, pour des raisons d'ordre financier, il est malheureusement devenu nécessaire d'être plus strict dans l'examen de ces demandes. Les montants distribués varient parfois considérablement d'un canton à l'autre. Cela tient avant tout aux fonds dont disposent les Comités cantonaux et, notamment, aux résultats des collectes, qui dépendent de la situation matérielle et de la générosité de la population. (Ces résultats diffèrent évidemment beaucoup suivant qu'il s'agit d'un canton-ville, d'un canton campagnard ou montagnard). L'Office fédéral des Assurances sociales et le Comité di-

Tableau 4

Subsides aux asiles de vieillards et autres subventions

	1953 Fr.	1952 Fr.
Appenzell Rh.-int.	4 000.—	5 000.—
Berne*	126 357.85	156 788.43
Neuchâtel	800.—	550.—
Thurgovie évang.	5 000.—	5 000.—
Thurgovie cath.	2 000.—	—
Ticino	—	818.70
Uri	310.—	310.—
Zurich	10 800.—	13 300.—
<b>Total pour la Suisse</b>	<b>149 267.85</b>	<b>181 767.13</b>

\* Y compris les prestations des sections district

recteur de notre Fondation s'efforcent de combler, par des subsides et des secours complémentaires individuels, les différences les plus marquées, mais la chose n'est malheureusement pas encore toujours possible dans toute la mesure nécessaire, étant donné le manque de fonds. En ce qui concerne les sommes dépensées en 1953 pour l'assistance aux vieillards, il est frappant de voir que les allocations du Comité cantonal de St-Gall, qui comprennent, il est vrai, les secours accordés par le canton, sont, à elles seules, plus élevées de fr. 48 800.— qu'en 1952.

*Subsides aux asiles de vieillards et autres subventions.* Les allocations des Comités cantonaux ont légèrement diminué: fr. 149 267.85 au lieu

de fr. 181 767.13 en 1952 (voir tableau 4). Cela est dû principalement à la réduction des prestations du Comité cantonal de Berne et de ses sections, qui avaient, l'année précédente, été particulièrement importantes (en 1951 encore, elles s'élevaient à fr. 86 355.55). Les allocations des autres Comités cantonaux sont demeurés à peu près dans les limites habituelles.

Tableau 5

Dépenses pour la séniculture

	1953 Fr.	1952 Fr.
Argovie	11 287.75	11 923.60
Appenzell Rh.-ext.	5 858.50	13 452.90
Appenzell Rh.-int.	260.—	300.—
Bâle-campagne	3 656.80	3 926.60
Bâle-ville	7 884.48	8 672.90
Berne	3 108.90	817.—
Berne Jura-Nord	4 831.15	3 067.85
Fribourg	3 340.—	1 682.—
Genève	420.30	577.95
Glaris	751.—	1 119.—
Grisons	1 123.70	1 530.20
Lucerne	1 676.90	1 424.25
Nidwalden	1 350.—	1 447.—
Obwalden	300.—	80.—
St-Gall	7 430.—	13 654.60
Schaffhouse	7 519.15	7 640.75
Schwyz	1 475.—	100.—
Soleure	32 475.35	32 799.—
Thurgovie évang.	1 534.65	1 525.40
Thurgovie cath.	300.—	300.—
Ticino	4 752.—	4 645.—
Uri	1 178.70	1 084.60
Valais	2 163.10	1 646.60
Vaud	29 499.05	27 892.90
Zoug	1 042.65	1 086.45
Zurich	85 045.75	82 258.70
Suisse	220 264.83	224 654.75

*Séniculture.* Les prestations des Comités cantonaux en faveur de cette partie si importante de l'assistance volontaire à nos vieillards ont malheureusement été moins importantes que l'année passée: fr. 220 264.83 contre fr. 224 654.75 en 1952 (voir-tableau 5). On ne se rend pas encore suffisamment compte, dans certains Comités cantonaux, de l'importance majeure de cette branche si essentielle de l'aide à nos vieillards. Mais le fait est dû, avant tout, au manque de fonds. Nous avons le ferme espoir de pouvoir, au cours de ces prochaines années, surmonter ces difficultés.

Le total des *allocations versées par les Comités cantonaux* a été en 1953, de fr. 5 828 868.59 (en 1952: fr. 5 792 693.23).

#### IV. COMITÉ DE DIRECTION

Le Bureau du Comité de direction a été élargi au printemps 1953 par la nomination du professeur Walter Saxer en qualité de vice-président et du Conseiller d'Etat C. Brandt en qualité de membre-adjoint. Notre président, M. Werner Gürtler, a donné sa démission pour la fin de l'année, mais continuera à faire partie du Comité et à nous assurer sa précieuse collaboration. L'Assemblée des délégués a rendu hommage à son infatigable dévouement à notre œuvre, lui a exprimé sa très vive gratitude pour les services rendus au cours de ses longues années d'activité et l'a nommé, dans sa séance du 23 novembre, premier président d'honneur du Comité de direction. Il sera remplacé, dès le 1er janvier 1954, par le professeur Walter Saxer. Mlle. Dora Stockmann, assistante sociale cantonale à Sarnen, et le Dr. Paul Vollenweider, directeur du Service fédéral de l'Hygiène publique, à Berne, furent nommés membres du Comité de Direction, ainsi que le Dr. Konrad Keller, secrétaire au Service de l'Hygiène publique de la ville de Zurich, qui sera en même temps un représentant de plus, au sein du Comité, de la Société Suisse d'Utilité publique. Le Comité de direction de la Fondation «Pour la Vieillesse» comptera donc, dès le 1er janvier 1954, 25 membres, hommes et femmes.

Comme les années précédentes, notre Comité s'est réuni trois fois, à Zurich, au cours de l'année, en mars, juin et octobre. En plus des affaires courantes, il dut s'occuper avant tout de la nouvelle présentation de notre revue «Pro Senectute», dont le Dr. A. L. Vischer a bien voulu assumer la direction dès 1954, et qu'il rédigera en collaboration

avec le secrétaire général de la Fondation. Nous sommes heureux de nous être assurée sa compétente collaboration. Notre revue ne doit pas perdre son caractère d'organe d'une Fondation, mais elle doit cependant être mieux adaptée aux exigences de la gérontologie moderne. Elle doit devenir un moyen de propagande efficace pour la compréhension des problèmes de la sénescence et du vieillissement. Elle sera enrichie par la création d'une rubrique nouvelle. «Le Courrier», qui permettra un échange de correspondance et des prises de contact qui peuvent être très utiles et fructueux.

Pour faire suite au postulat présenté par le Conseiller national Meister concernant l'aide financière de la Confédération aux établissements pour vieillards, le Comité de direction avait décidé, l'année passée, de procéder à une enquête pour établir si et dans quelle mesure cet appui est nécessaire. Un questionnaire à cet effet, rédigé par l'Office fédéral des Assurances sociales, fut adopté par le Comité dans sa séance du mois de mars. Le secrétaire général de la Fondation fut chargé de procéder à cette enquête.

A la demande du Comité de direction, notre Fondation fut admise au nombre des organisations d'assistance sociale auxquelles les chemins de fer fédéraux accordent une réduction de 50 % pour leurs protégés et accompagnants (disposition no. 640 des tarifs CFF). Le Comité accorda un crédit au secrétaire général pour un voyage d'études en Angleterre. Le vice-président et le secrétaire général prirent contact avec le comité provisoire de la Société suisse de Gérontologie, en voie de formation, et assistèrent à sa première séance, dite «de la table ronde», tenue le 28 novembre à Berne.

## V. SECRÉTARIAT CENTRAL

M. Johannes Roth, adjoint au secrétaire général démissionnaire, M. W. Ammann, dès le début d'août 1952, succéda à ce dernier le 1er janvier 1953. Il commença son activité par des visites et prises de contact avec les Comités cantonaux et collaborateurs de la Fondation. C'est ainsi qu'il accompagna, avec l'assentiment du Comité de direction, M. Schrade, de l'Office fédéral des Assurances sociales, dans ses visites aux Comités pour l'aide à la vieillesse des cantons des Grisons, d'Appenzel Rh.-ext., du Tessin, de Schaffhouse, du Valais, de Bâle-Ville et de

Genève. Il rendit aussi visite à nos collaborateurs des cantons de St-Gall, Appenzell Rh.-int., Uri, Argovie, Jura-Nord et Vaud, avec lesquels il s'entretint des problèmes que les Comités cantonaux ont à résoudre. Il assista aux assemblées de délégués et aux réunions des Comités d'Appenzell Rh.-ext., Berne, Zurich et de la section protestante du canton de Thurgovie.

A la demande du Comité de direction, le secrétaire général entreprit, du 15 juin au 5 juillet, un voyage d'études en Hollande et surtout en Angleterre, afin de voir de quelle manière ces pays tentent de résoudre les problèmes toujours plus complexes de la vieillesse. Il rédigea un rapport sur ses constatations et en référa à l'Assemblée des délégués. La Fondation reçut la visite, à Zurich, de représentants d'organisations similaires d'Angleterre, du Danemark, de France et de l'Allemagne de l'Ouest, auxquels le secrétaire général donna des renseignements sur notre Assurance Vieillesse et Survivants, ainsi que sur tout ce qui se fait, en Suisse, en faveur des vieillards indigents et de la population vieillissante en général.

Le secrétariat central procéda à l'enquête demandée par le Comité de direction sur la situation financière des établissements pour vieillards. Cette enquête ne put malheureusement être terminée avant la fin de l'année, beaucoup de questionnaires n'ayant pas encore été retournés ou ayant été insuffisamment remplis.

Les collectes des Comités cantonaux furent précédées d'une campagne de propagande organisée par le secrétariat central. M. Etter, président de la Confédération, lança un très émouvant appel en faveur de l'aide à la vieillesse qui fut reproduit par la presse suisse toute entière. Nous fîmes distribuer dans tout le pays une affiche de Piatti, de Riehen (Bâle), représentant une pauvre vieille paysanne au panier vide, symbole de la détresse de certains de nos vieux. Nous avons aussi fait reproduire, en guise de propagande pour notre action pendant l'année en cours, une œuvre du peintre Heini Waser, de Zollikon, intitulée «In-séparables» et qui représente un grand-père avec son petit-fils. Enfin il nous a été possible, grâce à la bienveillance du directeur du studio de Beromünster, de remplacer l'habituel appel du secrétaire général par une courte pièce radiophonique, qui atteignit d'une manière beaucoup plus vivante et efficace un très grand nombre d'auditeurs.

Mlle. Marguerite Hug, la dévouée collaboratrice du secrétaire général depuis le mois d'août 1951, nous a quitté pour se marier; elle veut

bien néanmoins continuer à tenir les comptes du secrétariat central. Elle a été remplacée, pour les autres travaux de bureau, par Mlle. Anna Bucher, qui entra en fonction le 15 novembre 1953.

## VI. COMPTES

La part revenant à la caisse centrale de la Fondation a légèrement augmenté de fr. 1 346.95, par rapport à l'année passée, par suite des excellents résultats des collectes cantonales. Les intérêts encaissés ont également augmenté et marquent un accroissement de fr. 4 425.08, après déduction des intérêts versés aux différents fonds. En revanche, le total des dons et subsides a fortement diminué, puisqu'il n'a été que de fr. 10 610.25 contre fr. 34 609.90 en 1952. Dans les dépenses, les frais d'administration, qui ne comprennent plus le poste prévu l'année dernière pour la mise au courant du nouveau secrétaire, ont heureusement pu être réduits à fr. 46 673.50 (fr. 53 038.20 en 1952).

La caisse centrale a dépensé fr. 167 291.04 pour ses œuvres de secours et d'assistance, dont fr. 40 000.— pour des aménagements dans des asiles de vieillards.

Le portefeuille des hypothèques a de nouveau pu être augmenté; il ne comprend que des hypothèques en premier rang.

Comme les années précédentes, nous avons prélevé fr. 20 000.— sur le fonds N.-R. De cette somme, fr. 5000.— ont été versés au Fonds «Encouragement de la sénéiculture», fr. 5000.— au Fonds «Aide à la vieillesse dans les régions de montagne» et fr. 10 000.— au Fonds «Secours supplémentaires».

Les différents fonds ont diminué au total de fr. 33 376.42, par suite de prélèvements destinés à la réalisation des buts assignés à la Fondation. Il faut ajouter à ce montant le déficit de l'exercice 1953 de fr. 18 960.51 qui est à la charge de la Fondation. La fortune de la Fondation a donc diminué de fr. 52 336.93.

---

Au nom du Comité de direction:

Le président: *Werner Görtler.*

Le secrétaire: *J. Roth.*

# COMPTES DE LA FONDATION NATIONALE SUISSE « POUR LA VIEILLESSE » POUR L'ANNÉE 1953

## RECETTES

Collectes cantonales	957 039.36	
Part revenant aux Comités cantonaux	909 187.35	47 852.01
Dons directs		10 610.25
Intérêts du portefeuille	130 889.40	
Intérêts des fonds	25 024.92	105 864.48
Recettes diverses		1 262.65
Prélèvements sur comptes:		
Encouragement de la séniculture	15 493.90	
Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes	9 120.—	
Femmes isolées dans les régions de montagnes	6 560.—	
Hospitalisation de vieillards aveugles ou sourds-muets	67.50	
Aide aux Suisses âgés à l'étranger	1 665.89	
Secours supplémentaires	14 917.50	
Fonds Dürr-Widmer pour infirmes de 60 à 65 ans	8 400.—	
Legs Anna Riesterer pour demoiselles isolées de nationalité suisse	1 630.—	57 854.79
Fonds N.-R.		20 000.—
Diminution du capital de la Fondation		18 960.51

262 404.69

## a) Comptes de la fondation

## DÉPENSES

Administration:		
Frais généraux		11 036.30
Frais de voyages		884.15
Salaires		26 261.70
AVS et assurance du personnel		3 203.55
Assemblée des délégués, Comité de direction		3 959.30
Rapport annuel		1 328.50
		46 673.50
Propagande en vue des collectes cantonales		23 440.15
Subventions et secours:		
Altersheim Dankesberg, Beinwil a. See	5 000.—	
Ricovero San Rocco, Morbio Inferiore	10 000.—	
Diakonenhaus St. Gallen	5 000.—	
Altersheim Lindenhof, Oltingen	10 000.—	
Altersheim des Amtes Interlaken, Brienz	10 000.—	
Encouragement de la séniculture	40 493.90	
Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes	34 120.—	
Femmes isolées dans les régions de montagnes	6 560.—	
Subsides à l'hospitalisation de vieillards aveugles ou sourds-muets	5 067.50	
Aide aux Suisses âgés à l'étranger	1 665.89	
Secours supplémentaires	24 917.50	
Fonds Dürr-Widmer	8 400.—	
Legs Anna Riesterer	1 630.—	
Crédit du Comité de direction	4 436.25	167 291.04
Versements aux comptes:		
Encouragement de la séniculture	5 000.—	
Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes	5 000.—	
Infirmes de 60 à 65 ans	5 000.—	
Secours supplémentaires	10 000.—	25 000.—

262 404.69

# COMPTES DE LA FONDATION NATIONALE SUISSE « POUR LA VIEILLESSE » POUR L'ANNEE 1953

## ACTIF

Caisse et chèques postaux . . . . .	7 500.41
Avoir en banques . . . . .	36 693.25
Titres en portefeuille (y compris les titres des fonds légés pour buts particuliers) . . . . .	2 323 846.76
Hypothèques en premier rang . . . . .	1 413 250.—
Valeurs chargées d'usufruit . . . . .	92 500.—
Comités cantonaux . . . . .	55 582.88
Débiteurs . . . . .	7 683.85
Succession D. . . . .	1.—
Succession H. . . . .	1.—
Postes transitoires . . . . .	1 514.50

3 938 573.63

## PASSIF

Encouragement de la séniculture . . . . .	85 065.20
Aide à la vieillesse dans les régions de montagnes . . . . .	98 559.84
Femmes isolées dans les régions de montagnes . . . . .	10 697.10
Hospitalisation de vieillards aveugles ou sourds-muets . . . . .	31 392.60
Aide aux Suisses âgés à l'étranger . . . . .	10 988.10
Secours supplémentaires . . . . .	42 850.20
Infirmes de 60 à 65 ans . . . . .	20 000.—
Fonds de février . . . . .	39 478.—
Fonds N.-R. . . . .	108 527.10
Fonds de prévoyance du personnel . . . . .	260 687.—
Imprimés et gravures . . . . .	28 461.50
Revue . . . . .	87 673.09
Créditeurs . . . . .	275.65
Subventions garanties . . . . .	74 640.10
Postes transitoires . . . . .	47 076.30
Fonds légés pour buts particuliers:	
Fonds des amis de nos vallées de montagnes . . . . .	107 700.25
Fonds Oakley pour femmes isolées dans les régions de montagnes . . . . .	197 917.60
Fonds Dreyfus-Brodsky pour séniculture . . . . .	25 004.65
Fonds A. Dürr-Widmer . . . . .	193 157.47
Legs Anna Riesterer . . . . .	452.85
Successions D. et H. . . . .	2.—
Valeurs chargées d'usufruit . . . . .	92 500.—
Capital de la fondation au 31 décembre 1953 . . . . .	2 394 469.03
	<u>3 938 573.63</u>

### b) Compte de la subvention fédérale

Solde le 1er janvier 1953 . . . . .	511 754.75
Subventions de la Confédération 1953 . . . . .	2 300 000.—
Intérêts pour l'année 1953 . . . . .	9 149.50
	<u>2 820 904.25</u>

Remis aux Comités cantonaux:	
du solde disponible le 1er janvier 1953 . . . . .	508 000.—
des subventions de la Confédération 1953 . . . . .	1 800 000.—
Solde le 31 décembre 1953 . . . . .	512 904.25
	<u>2 820 904.25</u>

*Le trésorier: Hans Weber*

## Rapport des reviseurs de comptes sur les comptes de l'exercice 1953 de la Fondation suisse «Pour la vieillesse»

La Société fiduciaire «Fides» a examiné comme d'habitude les comptes de la Fondation pour l'année 1953 et établi son rapport à l'intention du Comité de direction. Cet examen est complet et donne des renseignements détaillés au sujet des différents postes du bilan et des comptes, de sorte qu'un contrôle des livres par les reviseurs n'est pas nécessaire.

Le rapport de la «Fides» constate que la comptabilité est tenue d'une façon régulière, que les chiffres de comptes de fin d'année concordent avec ceux qui figurent dans les livres et que les pièces justificatives ont été présentées au complet. En nous référant au passage VI du rapport pour l'année 1953, nous vous proposons d'approuver les comptes et le bilan, tout en remerciant le caissier, M. le vice-directeur Hans Weber, et le personnel de la Fondation, de leur travail consciencieux et dévoué.

Berne et Zurich, le 26 août 1954.

Les reviseurs: sig. Ch. Schnyder  
sig. J. Fischbacher

### Adresses des Comités cantonaux

#### *Argovie.*

- Präsident: Gerichspräsident Dr. E. Wildi, Brugg, alte Promenade 36.  
\*Sekretärin: Fräulein Alice Heuberger, Spitalrain 3, Brugg.  
Kassier: a. Lehrer Fritz Leimgruber, Brittnau.

#### *Appenzell Rh. ext.*

- Präsident: Ernst Eisenhut-Höhener, Gais.  
\*Sekretär-Kassier: a. Reallehrer Arnold Frey, Herisau, Kasernenstrasse 2 a.

#### *Appenzell Rh. int.*

- Präsident: Nationalrat Dr. Albert Broger, Appenzell.  
Sekretär: Lehrer A. Koller, Appenzell.  
\*Kassier: a. Kantonsrichter Leo Linherr, Appenzell.

#### *Bâle-campagne.*

- Präsident: Pfarrer J. Senn, Liestal, Widmannstrasse 9.  
\*Kassierin: Frau M. Müller-Senglet, Liestal, Rehhagstrasse 25.

#### *Bâle-ville.*

- Präsident: Dr. W. Bernoulli-Leupold, Theodorsgraben 4, Basel.  
Kassier: Daniel Wenger-Rychen, Bruderholzallee 25, Basel.  
\*Altersfürsorgestelle: St. Albanvorstadt 24, Basel.

\* Personne, à laquelle il faut s'adresser dans les questions de secours.

### *Berne.*

- Präsident: Dr. jur. Hans Marti, Fürsprecher, Bern, Schwanengasse 9.  
\*Sekretär-Kassier: Dr. Fritz Gygi, Fürsprecher, Schanzenstraße 1, Bern.

### *Berne-Jura-Nord.*

- Präsident: Dr. A. Membrez, curé-doyen, Porrentruy.  
\*Sekretaire: J. Miserez, préposé aux Oeuvres sociales, Porrentruy.  
Caissière: Mademoiselle J. Maillat, institutrice, Porrentruy.

### *Fribourg.*

- Präsident: A. Roggo, Oberamtmann, Tafers.  
\*Sekretaire: Mademoiselle Th. Moret, Fribourg 5, Case postale 17 Pérolles.  
Caissier: G. Jaeger, Banque populaire suisse, Fribourg, avenue de la gare.

### *Genève.*

- \*Präsident: Directeur M. Amberger, Taconnerie 3, Genève.  
Sekretaire: Mlle. Blanche Hercod, Avenue Marc Monnier 7, Genève.  
Caissier: Etienne de Rham, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Genève, 6, rue Hollande.

### *Glaris.*

- \*Präsident: Dr. O. Hiestand, Glarus.  
Sekretär: Fr. Büsser, a. Lehrer, Glarus.  
Kassier: O. Giezendanner, Glarus.

### *Grisons.*

- Präsident: Dekan J. Kessler, Scharans.  
\*Sekretär: Jakob Schmid-Gisep, Loestraße 82, Chur.  
Kassier: Chr. Buchli-Schüpbach, Höhenweg 6, Chur.

### *Lucerne.*

- Präsident: Oberrichter Dr. iur. A. Beck, Sursee.  
Sekretärin: Fräulein Maria Bucher, Hirschmattstraße 6, Luzern.  
\*Kassierin: Frau E. Schweizer, Hirschmattstraße 6, Luzern.

### *Neuchâtel.*

- Präsident: Pasteur H. Pigeon, St-Aubin.  
Sekretaire: Pasteur R. Dubois, Dombresson.  
\*Caissier: Jean Krebs, Directeur C. C. A. P., 27, Evole, Neuchâtel.

### *Nidwalden.*

- Präsident: Regierungsrat Dr. J. Odermatt, Buochs.  
\*Kassierin: Frau Nationalrat Marie von Matt, Stans.

### *Obwalden.*

- \*Präsident: Kantonsrichter J. Bächtold-Halter, Giswil.  
Sekretärin: Fräulein Therese Ettlín, Lehrerin, Kerns.  
Kassier: Pfarrhelfer C. Lüthold, Sarnen.

### *St-Gall.*

- Präsident: a. Bezirksammann Oscar Tobler, St. Gallen, Ekkehardstraße 2.  
Kassierin: Frau H. Eberle, Hebelstraße 17, St. Gallen.  
\*Sekretariat der St. Galler Stiftung, Ob. Graben 8, St. Gallen.

### *Schaffhouse.*

Präsident: a. Regierungsrat Tr. Wanner, Schleithelm.

\*Sekretär-Kassier: Oskar Bek, Stellvertreter des Waiseninspektors,  
Sonnhaldenweg 4, Schaffhausen.

### *Schwyz.*

Präsident: Landammann Dr. J. Boesch, Ingenbohl.

\*Sekretärin: Frau Landammann Rud. Sidler, Schwyz.

Kassier: Franz Boeler, Bankbeamter, Schwyz.

### *Soleure.*

Präsident: Dr. Walter Frölicher, Wengistraße 2, Solothurn.

Kassier: H. Bohli, Direktor der Schweiz Volksbank, Solothurn.

\*Sekretariat des solothurnischen Kantonalkomitees, Hauptgasse 12, Solothurn.

### *Thurgovie évang.*

Präsident: Dekan Joh. Anderegg, Horn.

\*Sekretärin: Fräulein Elisabeth Munz, Zürcherstraße 173, Frauenfeld.

Kassier: E. Kübler, Frauenfeld, Häberlinstraße 4.

### *Thurgovie cath.*

Präsident: Dekan Joh. Haag, Frauenfeld.

\*Sekretärin: Fräulein Mina Hug, Oberstadtstraße 7, Frauenfeld.

Kassier: Fräulein Cäcilia Hux, Broteggstraße 3, Frauenfeld.

### *Ticino.*

Presidente: Dr. med. L. Airoldi, piazza Dante, Lugano.

\*Segretaria: Signora V. Savi-Casella, via Em. Bossi, 9, Lugano.

Cassiere: Avv. Dott. Marco Antonini, viale Carlo Cattaneo 3, Lugano.

### *Uri.*

\*Präsident: Landrat A. Bigger, Erstfeld.

Sekretär: Landrat W. Gisler, Erstfeld.

Kassier: Pfarrer A. Imholz, Attinghausen.

### *Valais.*

Président: Dr. J. Bayard, bischöfl. Generalvikar, Sitten.

\*Secrétaire: Mademoiselle Stéphanie de Torrenté, Sion.

Caissier: Pierre de Riedmatten, banquier, Sion.

### *Vaud.*

Président: Pasteur Oscar Schwitzguébel, 65, route de Berne, Lausanne.

\*Secrétaire et caissière: Mlle. J. Amstutz, 2, av. Benjamin Constant, Lausanne.

### *Zoug.*

Präsident: Regierungsrat Dr. E. Steimer, Zug.

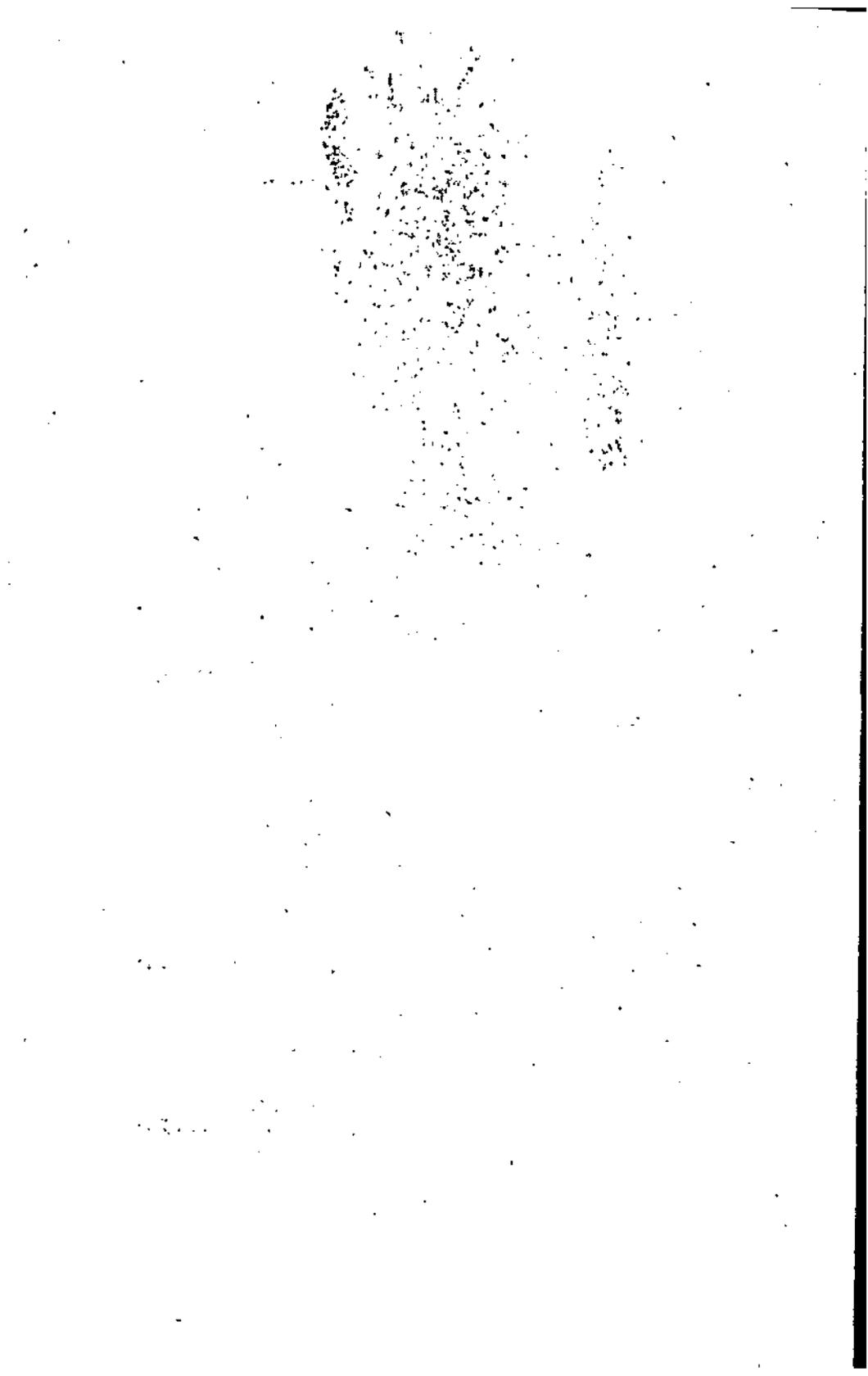
\*Kassierin: Fräulein H. Heggin, Oswaldgasse 13, Zug.

### *Zurich.*

Präsident: Pfarrer Th. Hasler, St. Peterhofstatt 2, Zürich 1.

Kassier: Oberst J. Spoerri, a. Sekundarlehrer, Schönblistr. 17, Zürich 7/44.

\*Sekretariat: Obmannamtsgasse 21, Zürich 1.



## Stiftung "Für das Alter"

B U D G E T 1 9 5 5

	<u>1955</u> Fr.	<u>1954</u> Fr.	<u>1953</u> Fr.	<u>Rechnung 1953</u> Fr.
<b>E i n n a h m e n :</b>				
Anteil an kant. Sammlungen	45'000	40'000	40'000	47'852.01
Zinsen auf Wertschriften	100'000	95'000	95'000	105'864.48
<u>Total Einnahmen</u>	<u>145'000</u>	<u>135'000</u>	<u>135'000</u>	<u>153'716.49</u>
<b>A u s g a b e n :</b>				
Subventionen	50'000	40'000	50'000	40'000.--
Zuwendungen	120'000	85'000	80'000	127'291.04
Propaganda für kant. Sammlungen	25'000	25'400	25'000	23'440.15
<b>Verwaltung:</b>				
Allg. Unkosten	12'000	12'000	12'000	11'036.30
Reisespesen	1'200	1'200	800	884.15
Jahresbericht deutsch & französisch	1'200	1'200	1'200	1'328.50
Besoldungen	30'000	30'000	31'000	26'261.70
Beiträge AHV und Personalversicherung	3'500	3'200	2'000	3'203.55
Abgeordnetenversammlung und Direktionskomitee	4'000	4'000	4'000	3'959.30
<u>Total Ausgaben</u>	<u>246'900</u>	<u>202'000</u>	<u>206'000</u>	<u>237'404.69</u>
abzügl. ordentl. Einnahmen	<u>145'000</u>	<u>135'000</u>	<u>135'000</u>	<u>153'716.49</u>
F e h l b e t r a g	101'900	67'000	71'000	83'688.20
	=====	=====	=====	=====

der durch ausserordentliche Zuwendungen  
oder aus den Reserven zu decken ist.

## Stiftung "Für das Alter"

## Antrag des Direktionskomitees an die Abgeordnetenversammlung

## I. Beiträge an Altersheime

	<u>1954</u> Fr.	<u>1953</u> Fr.
1. Vinzenzheim, Zürich-Witikon	15'000	
2. Maison de retraite Val Fleuri, Genève	15'000	
3. Frauenaltersheim Schönbühl, Schaffhausen	10'000	
4. Asil per Vegls in Engiadina, Scuol	<u>5'000</u>	
Total Beiträge	45'000 =====	40'000 =====

## II. Zuwendungen

	<u>1955</u> Fr.	<u>1954</u> Fr.
1. Förderung der Alterspflege	40'000	25'000
2. Altersfürsorge in Berggegenden	35'000	25'000
3. Beiträge an Asylversorgungen alter Blinder und Taubstummer	5'000	5'000
4. Zusätzliche Fürsorgebeiträge	25'000	10'000
5. Hilfe an vorzeitig Altersgebrechliche von 60-65 Jahren	10'000	10'000
6. Kredit des Direktionskomitees	<u>5'000</u>	<u>10'000</u>
Total Zuwendungen	120'000 =====	85'000 =====

Beiträge und Zuwendungen zusammen : 165'000 125'000

Bewilligt von der Abgeordnetenversammlung 1953 Fr. 125'000  
1952 Fr. 130'000  
1951 Fr. 120'000